

Le 19 août 1994, dans la septième année du processus, la commission a redéfini les directives existantes en déclarant dans une lettre adressée au gestionnaire du projet à la Défense nationale: «[...] la commission reconnaît qu'elle n'est pas l'organisme compétent pour déterminer si un droit ancestral existe.» La commission a ainsi rayé de son ordre du jour la question des droits ancestraux et n'a rien dit des droits de la personne [...] mais a affirmé paradoxalement qu'elle examinerait l'information concernant l'impact du projet sur les négociations entourant les revendications territoriales.

L'experte technique avait voulu signaler l'absurdité de la position de la commission. Comment pourrait-on examiner l'impact sur les négociations entourant les revendications territoriales sans tenir compte des droits ancestraux qui sont à la base des revendications? Comment des groupes autochtones pourraient-ils participer à un processus d'examen qui les paralyse à ce point et qui pourrait finir par porter préjudice à l'issue des négociations entourant les revendications territoriales, si la Défense nationale a par ailleurs un droit sur la région faisant l'objet des revendications territoriales?

J'espère que, dans ses délibérations sur les recommandations à venir de la commission, le gouvernement tiendra compte des observations impartiales de l'anthropologue de l'Université Memorial. Je vous exhorte d'écouter les vérités que la commission ne voulait manifestement pas entendre.

### LA COUPE GREY

#### FÉLICITATIONS AUX LIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR AVOIR REMPORTÉ LE CHAMPIONNAT CANADIEN DE FOOTBALL PROFESSIONNEL

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, le Sénat devrait souligner la classique de football canadien qui a eu lieu à Vancouver, le dimanche 27 novembre. Il s'agissait du 84<sup>e</sup> championnat de la Coupe Grey, don de l'ancien gouverneur général, le comte de Grey. Fait inhabituel lors de la finale du championnat de football canadien, une équipe canadienne composée d'une majorité de joueurs canadiens a affronté cette année une équipe américaine composée presque entièrement de joueurs américains.

Tous les honorables sénateurs savent évidemment que l'équipe canadienne était celle des Lions de la Colombie-Britannique, alors que l'équipe américaine était celle de Baltimore. Cet affrontement rappelle les origines du football nord-américain, qui a commencé par des matchs de rugby opposant l'Université McGill à celle de Harvard et dans le cadre desquels la passe avant a été créée.

Je me réjouis de voir la LCF enrichie par l'ajout d'une présence américaine et j'attends avec impatience la création d'une ligue du nord permanente au Canada et d'une ligue du sud permanente aux États-Unis.

Incidemment, le dernier championnat de football et la guerre de 1812 ont connu des dénouements très semblables.

## AFFAIRES COURANTES

### LA STRATÉGIE NATIONALE DES ZONES PROTÉGÉES

#### DÉPÔT DU RAPPORT INTÉRIMAIRE DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

L'honorable Pat Carney, présidente du comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, présente le rapport suivant:

Le mardi 29 novembre 1994

Le comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

#### SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, autorisé par le Sénat le mercredi 27 avril 1994 à examiner les options qui s'offrent au gouvernement pour achever un réseau de zones sauvages représentatif de toute la gamme des régions biogéographiques au Canada et pour réaliser une stratégie nationale des zones protégées et de faire des recommandations à ce sujet, présente maintenant son rapport intérimaire intitulé *Rapport sur le voyage du comité aux sites des Prairies, Mandat relatif aux zones protégées, 16-20 octobre 1994*.

Respectueusement soumis,

La présidente,  
PAT CARNEY, c.p.

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

(Sur la motion du sénateur Carney, le rapport est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat.)

#### EXTENSION DE LA DATE FINALE DE REMISE DU RAPPORT—PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Pat Carney, présidente du comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, présente le rapport suivant:

Le mardi 29 novembre 1994

Le comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a l'honneur de présenter son

#### HUITIÈME RAPPORT

Votre comité, autorisé par le Sénat le mercredi 27 avril 1994 à examiner les options qui s'offrent au gouvernement pour achever un réseau de zones sauvages représentatif de toute la gamme des régions biogéographiques au Canada et pour réaliser une stratégie nationale des zones protégées et de faire des recommandations à ce sujet, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport final soit reportée du 31 mars 1995 au 29 juin 1995, au plus tard.

Respectueusement soumis,

La présidente  
PAT CARNEY, c.p.

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?